



Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Paris, le 8 décembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Emmanuelle Cosse présente ses 4 ambitions pour donner un nouvel élan au label ÉcoQuartier



A l'occasion de la cérémonie de remise des labels ÉcoQuartiers 2016, Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, a présenté ses nouvelles ambitions pour les ÉcoQuartiers de demain afin de généraliser la démarche dans tous les territoires, de renforcer la lisibilité du dispositif et de rendre les habitants toujours plus acteurs de leur cadre de vie.

La ministre a défini 4 grandes priorités pour donner un nouvel élan à cette démarche de label sept ans après sa création :

- **Renforcer son caractère universel** : Des ÉcoQuartiers pour tous avec comme objectif d'atteindre 500 ÉcoQuartiers labellisés en 2018.
- **Couvrir tous les territoires dans leur diversité** : Des ÉcoQuartiers pour tous les types de territoires, qu'ils soient ruraux, périurbains, quartiers sensibles, centres anciens, tissus denses et qu'il s'agisse de quartier de logements comme de zones d'activités. La démarche doit s'adapter aux spécificités locales avec l'ambition de 30 % de labels ÉcoQuartiers en milieu rural et de 100% des quartiers du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) labellisés d'ici 2018.
- **Conforter le rôle de laboratoires d'innovation des ÉcoQuartiers** en renforçant leur rôle de pionnier en matière d'énergie, de mobilité, de santé, d'économie circulaire, d'habitat participatif et de sobriété. Les territoires volontaires pour approfondir les questions de qualité de l'air intérieur, d'économie circulaire ou encore d'énergie et de boucle locale - thématiques identifiées comme prioritaires en 2017 - bénéficieront d'un appui technique des agences et opérateurs qualifiés de l'État.
- **Renforcer la lisibilité et l'opérationnalité du label** qui accompagne désormais l'ÉcoQuartier tout au long de son cycle de vie : de la conception du projet jusqu'à son appropriation par les habitants.

Le renouvellement de la démarche ÉcoQuartier est le fruit d'un travail collaboratif confié par la ministre à Alain Jund, adjoint au maire de Strasbourg en charge de l'urbanisme et vice-président de l'Eurométropole en charge de la transition énergétique. Après un travail de concertation réunissant collectivités, aménageurs, associations et organismes d'État, Alain Jund a présenté 12 propositions pour renouveler le référentiel.

Lors de la cérémonie, **la ministre a lancé officiellement la 5^{ème} campagne de labellisation** à l'aune de la démarche renouvelée et a confié à Alain Jund la présidence du jury écoquartiers 2017 afin de mettre en œuvre les 4 priorités du nouveau label.

Cette cérémonie a été l'occasion de récompenser pour la première fois une collectivité étrangère avec la labellisation du quartier Morino City de la ville de Funabashi au Japon.

Au regard du succès grandissant de la démarche ÉcoQuartier et de la responsabilité de la France dans l'alimentation des débats sur la ville durable dans le cadre de Quito et de la COP 22, **la ministre a également appelé de ces vœux la tenue fin 2017 d'un grand forum sur la ville durable** en accompagnement de la remise des labels ÉcoQuartiers.

« La ville durable de demain doit se construire ensemble aujourd'hui. Les ÉcoQuartiers sont le fruit de l'investissement de collectivités qui ont choisi de bâtir une société inclusive, accueillante, qui prend soin des plus démunis et qui défend des valeurs écologiques fortes. Fixer quatre nouvelles ambitions à ce label dynamique et évolutif, c'est lui donner un nouvel élan pour diffuser le plus largement les solutions concrètes aux enjeux de développement urbain soutenable. » a déclaré Emmanuelle Cosse.

Les nouveaux ÉcoQuartiers en 2016

Avec l'application dès cette année de la nouvelle nomenclature de labellisation, Emmanuelle Cosse a distingué 31 opérations : 12 quartiers sont labellisés « étape 3 » et 19 projets labellisés « étape 2 ». Et pour la première fois, le label a été décerné à un projet étranger : le quartier de Morino City au Japon.

12 « Labels – étape 3 »

dont 9 opérations de renouvellement urbain :

Dans des villes moyennes, en tissu périurbain :

- ZAC du Hameau, **Saint-Jean-de-Braye**, Loiret - Centre Val-de-Loire
- Clause-Bois Badeau, **Brétigny-sur-Orge**, Essonne - Ile-de-France
- Les Docks de Ris, **Ris-Orangis**, Essonne – Ile-de-France
- Quartier Arago, **Pessac**, Gironde – Nouvelle-Aquitaine
- Maragon Floralties, **Ramonville**, Haute-Garonne - Occitanie
- Requalification du centre-ville, **Changé**, Mayenne – Pays-de-la-Loire

Au cœur des grandes villes et métropoles :

- Clichy Batignolles, **Paris** - Ile-de-France
- Bords de Seine, **Issy-les-Moulineaux**, Hauts-de-Seine - Ile-de-France
- Les Docks de Saint-Ouen, **Saint-Ouen**, Seine-Saint-Denis - Ile-de-France

et 3 opérations en extension maîtrisée :

En milieu rural :

- ÉcoQuartier de l'Eglise, **Arelaune-en-Seine**, Seine-Maritime - Normandie
- Le Palassou, **Dun**, Ariège - Occitanie



En tissu périurbain :

- Éco-Village des Noés, **Val-de-Reuil**, Eure – Normandie

19 « Labels – étape 2 »

dont 11 opérations de renouvellement urbain :

Dans des territoires ruraux

- Centre-Bourg, **Jugon-les-Lacs**, Côtes-d'Armor – Bretagne
ZAC des Capucins, **Commercy**, Meuse – Grand-Est
- Parc de l'Arsenal, **Chantraine**, Vosges – Grand-Est
- EcoQuartier Daval-Saulcy, **Cornimont**, Vosges – Grand-Est

Dans des villes moyennes, en tissu périurbain

- La Savoureuse, **Sochaux**, Doubs – Bourgogne Franche-Comté
- L'Ange Gardien, **Quesnoy-sur-Deûle**, Nord – Hauts-de-France
- Sainte-Henriette, **Hénin-Beaumont**, Pas-de-Calais – Hauts-de-France
- L'Ancre de Lune, **Trilport**, Seine-et-Marne – Île-de-France
- Centre-Bourg, **Saint-Sylvain-d'anjou**, Maine-et-Loire – Pays-de-la-Loire

Au cœur de grandes villes et métropoles :

- Fives Cail, **Lille**, Nord – Hauts-de-France
- L'Arsenal, **Rueil-Malmaison**, Hauts-de-Seine – Île-de-France

et 8 opérations en extension maîtrisée :

En milieu rural

- Écoquartier des Arpents, **Les Hermites**, Indre-et-Loire – Centre Val-de-Loire

En tissu urbain, à proximité immédiate de grandes agglomérations

- ZAC Daudet, **Saint-Martin-d'Hères**, Isère – Auvergne Rhône-Alpes
- ÉcoQuartier de Villeneuve, **Cognin**, Savoie – Auvergne Rhône-Alpes
- Quartier durable des Rigoles, **Argonay**, Haute-Savoie – Auvergne Rhône-Alpes
- Bocage Citadin, **Chantepie**, Ille-et-Vilaine – Bretagne
- Rives du Bohrie, **Ostwald**, Bas-Rhin – Grand-Est
- ZAC du Castelet, **Clapiers**, Hérault – Occitanie
- Joly-Jean, **Avignon**, Vaucluse – Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Par ailleurs, 16 collectivités qui se sont engagées dans la démarche et ont signé la charte EcoQuartier obtiennent le label « Ecoquartiers – étape 1 »

- Etoile Annemasse-Genève, **Annemasse**, Haute-Savoie
- Château Rouge, **Annemasse**, Haute-Savoie
- Ecovela, **Viry**, Haute-Savoie
- Projet de Quartier Durable, **Crolles**, Isère
- Projet d'ÉcoQuartier, **Menet**, Cantal
- Quartier de la Motte, **Meys**, Rhône
- Projet d'ÉcoQuartier, **Trevoux**, Ain
- Les rives du Blosne, **Chantepie**, Ille-et-Vilaine
- Le Guildo, **Saint Clast**, Côte d'Armor
- Projet d'ÉcoQuartier, **Plouezoch**, Finistère
- Projet d'ÉcoQuartier, **Plouvon**, Finistère
- Quartier de Hauteville, **Lisieux**, Calvados
- Projet d'ÉcoQuartier, **Scorbé-Clairvaux**, Vienne
- Projet d'ÉcoQuartier, **Souigné-Flacé**, Sarthe
- La Crestade Demi Lune, **Hyères-les-Palmiers**, Var
- Projet d'ÉcoQuartier, **Saint-Laurent-du-Var**, Alpes-Maritimes



Retrouvez en ligne :

- le communiqué de presse,
- le dossier de presse avec la présentation du nouveau label et des lauréats,
- le rapport d'Alain Jund sur le renouvellement de la démarche ÉcoQuartier.

Contact presse :

Ministère du Logement et de l'Habitat durable : 01 44 49 89 13

55 rue Saint-Dominique – 75007 PARIS

www.logement.gouv.fr